



Balancer la fiscalité douanière ?

Avec l'accord de M. Gintz...



Le DG en pleine réflexion sur les missions fiscales



Fiscalité douanière : des transferts de mission injustifiés

Au cours du comité technique de Réseau (CTR) d'octobre dernier, le DG a fini par lâcher ce que SOLIDAIRES DOUANES avait déjà annoncé : le **transfert de missions fiscales, à savoir les boissons non alcooliques (BNA), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la TVA « pétrole »**.

Par contre, il n'a donné aucune explication sur les raisons de ces décisions précipitées.

Pour, devant l'insistance de nos questions, finalement, en lâcher une, sur la TGAP : la fiscalité environnementale étant appelée à devenir un instrument de politique publique crucial dans les années à venir, il convient de confier la gestion de cette taxe à une administration d'envergure, à savoir la DGFiP !

Voilà donc qui est rassurant pour les douaniers, comme explication, venant de celui qui prétend être leur chef ! Dans quelle autre structure que la douane trouve-t-on des responsables qui dénigrent celle qu'ils sont censés diriger ?

M. Gintz, de passage chez nous comme tous ses prédécesseurs, a révélé en quelle estime il tenait vraiment la douane, au-delà du pin's au revers de la veste, des sorties en bateau avec Darmanin et des tweets sur les skieurs. Et tant pis pour les agents de la cellule spécialisée de Nice **à qui on avait promis qu'il s'agissait d'une implantation pérennisée, et à tous les douaniers à qui on a vendu la fiscalité environnementale comme une mission du futur.**

Les discours de promesses d'administrateurs cyniques périssent de plus en plus vite.

Ces transferts de compétence (auxquels il faut ajouter certaines « petites taxes ») sont un véritable scandale de plus que subissent les douaniers.

Ils ont été décidés **sans aucune réflexion, aucune étude d'impact, aucune vision à terme de la fiscalité indirecte et des compétences de la Douane.**

Et le pire, c'est que le DG lui-même n'a aucune maîtrise sur le cours des événements.



Détruire ce qui marche, au nom d'une idéologie nocive

Car que peut-on trouver comme justification pour priver la douane de ses compétences en termes de fiscalité indirecte ? Les droits indirects gérés par la DGDDI sont les taxes qui affichent **le plus fort rendement budgétaire de toute la fiscalité française**.

Le **taux d'intervention**, à savoir le coût de la collecte de l'impôt (le salaire des agents, leurs dotations immobilières et matérielles) rapporté au montant collecté, est très faible, à **0,4 %**. **Collecter 100 € de fiscalité douanière coûte 40 centimes à l'État. Qui peut dire mieux ?**

Au regard des canons de gestion publique moderne, ces services se sont « modernisés », organisés en services spécialisés et concentrés. Dans de nombreux cas, les agents qui les composent sont issus de restructurations et ont relevé le défi d'y travailler.

Les difficultés de la fiscalité indirecte, la récurrence de taxes à faible montant ou le développement des exceptions qui alourdissent la gestion et diminuent les recettes **sont directement issues de décisions récentes du Parlement et du gouvernement**.

Les agents des Douanes ne sont en rien responsables des régimes labyrinthiques de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), des taux faméliques des taxes en cours de suppression ou des régimes d'exonération créés en matière de TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) !

Des efforts d'amélioration et d'adaptation, la Douane était encore en train de prouver qu'elle savait les fournir : en matière de BNA, un projet de dématérialisation des déclarations dans CIEL avait abouti, que le DG lui-même avait signé au mois de juin !

On pourrait décliner le même raisonnement à partir de la TVA « pétrole », qui assurait des rendements élevés, adossés à la TICPE, à très faible coût administratif, tout en garantissant une collecte fiscale décadente. **Alors pourquoi casser cet outil ? Parce qu'il marchait trop bien ?**

Au final donc : des réformes non programmées, non étudiées, non préparées, au mieux inutiles, au pire inefficaces, quel est donc l'objectif du gouvernement et du DG ? **Casser l'appareil fiscal pour mieux casser le fonctionnement de l'État et justifier encore la privatisation du collectif ? À notre avis, oui.**



Les agents méritent autre chose : un vrai plan de fiscalité douanière

À ce stade, on constate que les directeurs ne savent pas quoi expliquer aux agents, ni du pourquoi de ce transfert de missions, ni du comment sur les modalités de ce transfert, alors même que les BNA doivent partir à la DGFIP dès le 1^{er} janvier 2019.

Quid du devenir des collègues affectés à ses missions ? De la réorganisation des services Contributions Indirectes (CI) ? Dépassé, le DG n'a pas eu le temps de préparer les éléments de langage.

SOLIDAIRES DOUANES dénonce vigoureusement ce démantèlement par blocs de la fiscalité. Notre syndicat demande à notre DG de s'investir dans l'administration qu'il doit diriger et à qui il doit dessiner un avenir. Il est grand temps qu'il indique enfin quelles perspectives il trace pour la fiscalité douanière.

Pour conclure

Les agents constatent que les efforts qu'ils sont prêts à consentir en termes de spécialisation, de professionnalisation et d'implantation géographique peuvent être balayés par un gouvernement déterminé à exploser service public et fonction publique.

Nous ne voulons pas d'une douane au rabais, rabaisée à une « agence » vaguement en charge d'un peu de dédouanement comme le promeut le rapport CAP 2022 porté par le Premier ministre. **Il est temps d'élaborer un grand plan des missions fiscales en Douane.**

Paris, le 7 novembre 2018